Premier ministre

PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT

Le point sur …

Gouvernement affaires étrangères éducation justice économie finances commerce extérieur affaires sociales

santé égalité des territoires logement intérieur écologie développement durable énergie redressement productif travail emploi

enseignement supérieur recherche droits des femmes agriculture agroalimentaire réforme de l'Etat décentralisation fonction publique outre-mer sports jeunesse éducation populaire vie associative budget réussite éducative relations avec le Parlement ville affaires européennes personnes âgées dépendance artisanat commerce tourisme économie sociale et solidaire famille personnes handicapées développement Français de l'étranger francophonie transports éco-

… LE PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

De la part de la porte-parole
Najat Vallaud-Belkacem

Diffusion limitée – mercredi 12 décembre 2012

SYNTHESE

La pauvreté augmente depuis 2002, et a atteint 14.1% en 2010. Elle se traduit de multiples manières : logement, santé, alimentation, accès bancaire, … et touche bien trop de Français.

On ne peut accepter que « notre société [soit] moins solidaire en 2012 qu'elle ne l'était il y a 10 ou 20 ans. » (PM, 12/12/2012) La France ne pourra d'ailleurs regagner en performance économique sans renforcer la solidarité, envers les plus démunis comme envers ceux qui travaillent mais peinent à s'en sortir.

La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a marqué une étape importante pour le nouveau modèle français et dans la mise en œuvre de la politique de solidarité du gouvernement :

- Elle résulte d'un effort de **concertation sans précédent,** qui sera amené à se poursuivre.
- Elle a clairement affiché la volonté du gouvernement d'**en finir avec la stigmatisation de la pauvreté.**
- Elle a permis au Premier ministre de présenter les **lignes directrices du plan quinquennal** contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Ce plan aura pour objectif de mettre en œuvre :

- **Un rattrapage du RSA socle** (+10% d'ici 2017) **et une réforme du RSA activité** (contre le non-recours) ;
- **Une « garantie jeunes »** faite d'engagements réciproques, tremplin pour les emplois d'avenir et les contrats de génération ;
- **Une augmentation du montant de l'allocation de soutien familial** (ASF) **et une majoration du complément familial** (CF) ;
- **Une ouverture de la CMU-C à 500 000 personnes complémentaires ;**
- **Un investissement pour l'hébergement** (+ 8 000 places) **et l'accès au logement** (prévention des expulsions, intermédiation locative, …) ;
- **Un renforcement de l'accès aux crèches et aux cantines scolaires** pour les enfants de famille en situation de pauvreté ;
- **La création d'un registre national des crédits aux particuliers** (« fichier positif ») pour participer à la lutte contre le surendettement ;
- **Un plafonnement des frais bancaires** pour les plus fragiles ;
- **La réactivation du Comité Interministériel du Lutte contre l'Exclusion** (CILE), pour renforcer la dimension interministérielle des politiques de solidarité.

1. **Constat : une pauvreté de plus en plus prégnante**

EN SAVOIR +

Point sur la lutte contre la pauvreté, 01/12/2012

EN CHIFFRES

« Les personnes démunies **ne choisissent pas la pauvreté, elles n'en profitent pas, elles la subissent** » (M.-A. Carlotti, 10/12/2012)

La pauvreté avait reculé de 1,3 point entre 1997 et 2002. Elle est repartie à la hausse depuis 2002, et en particulier depuis 2006, pour atteindre **14,1 % en 2010 : +1,2 point en 8 ans, soit une hausse sans précédent.** Ainsi :

- **Plus de 8,5 millions de Français vivent avec moins de 964 euros par mois.**
- **5 à 6 millions de personnes sont sujettes à l'exclusion bancaire** selon la Croix Rouge Française (chiffres 2011) ;
- **3,6 millions de personnes sont mal logées** ou sans abris en 2012, selon la Fondation Abbé Pierre ;
- **Un Français sur cinq déclare avoir déjà renoncé aux soins** pour raisons financières ;

1.1. Les jeunes

Les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté:

- **Les moins de 30 ans représentent près de 50% des personnes pauvres**, soit 2,43 millions d'individus.
- **23 % des 18-24 ans sont considérés comme pauvres, soit + 5 points depuis 2004** (rapport Injep, 2012).

1.2. Les femmes

Les femmes, elles aussi, sont touchées de plein fouet par la pauvreté **: 4,7 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté en France contre 3,9 millions d'hommes.**

La situation des femmes vis-à-vis de la pauvreté se dégrade d'autant plus que ce sont souvent elles qui dirigent les familles monoparentales. Ainsi :

- Les familles monoparentales sont neuf fois sur dix (85%) dirigées par des femmes et une fois sur trois, elles sont en situation de pauvreté.
- Plus d'une mère vivant seule avec ses enfants sur trois vit sous le seuil de pauvreté (37%).
- Un quart des personnes pauvres vivent dans des familles monoparentales ;
- 40% des ménages surendettées sont constitués d'une femme seule, avec ou sans enfant.

Plus largement :

- **57% des bénéficiaires du RSA sont des femmes,** sachant par ailleurs que 40% des femmes seules (avec ou sans enfants) ne demande pas le RSA, alors qu'elles y auraient droit.
- **59% des bénéficiaires du minimum vieillesse** (330 000) sont des femmes : 14% des femmes contre 9% des hommes de plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté.
- **17% des femmes disent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières**, contre 12% des hommes ;

Cette inégalité face à la pauvreté s'explique en particulier par les inégalités en matière d'emploi. **Ainsi :**

- **75% des salariés à bas salaires sont des femmes**, ce qui représente 2,7 millions de femmes.
- **8% des femmes en emploi sont en sous-emploi**, soit 963 000 femmes (contre 3% des hommes, soit 349 000 hommes).

1.3. Les immigrés

Les immigrés enfin sont eux aussi particulièrement frappés. Ainsi :

- **37% des ménages immigrés et 20% des ménages descendants d'immigrés vivent sous le seuil de pauvreté,** contre 11% des personnes vivant dans des ménages ne comportant pas de personne immigrée ou descendant d'immigré.
- **La pauvreté en termes de conditions de vie** (insuffisance des ressources, retards de paiement, restrictions de consommation, et difficultés de logement) **affecte 19 % des ménages immigrés et 24 % des ménages mixtes,** contre 13 % en moyenne dans l'ensemble des ménages.
- **32% des ménages immigrés et 24 % des ménages mixtes ne disposent d'aucune forme d'épargne.**
- En 2009, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 15 360 euros contre 22 140 euros pour l'ensemble de la population (soit un écart de 31 %)

Sans intervention de la part du gouvernement, la pauvreté devrait encore continuer d'augmenter dans les prochaines années. Pourtant, la France ne pourra regagner en performance économique sans renforcer la solidarité, envers les plus démunis comme envers ceux qui travaillent mais peinent à s'en sortir.

2. La conférence nationale, une étape importante pour le nouveau modèle français

2.1. Sur le principe

La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est tenue les 10 et 11 décembre au Palais d'Iéna, a marqué une étape importante dans la mise en œuvre de la politique de solidarité du gouvernement. Elle a clairement affiché la volonté du gouvernement d'**en finir avec la stigmatisation et la banalisation de la pauvreté.**

La France est l'un des seuls pays en Europe qui ne cèdent pas à la tentation des coupes sombres dans les dépenses sociales : non seulement on ne pénalise pas les plus pauvres, mais on renforce notre modèle social en période de crise.

Le nouveau modèle français s'appuie tout autant sur notre pacte de solidarité que sur notre pacte de compétitivité.

2.2. Sur la méthode

En amont de cette conférence, **un effort de concertation sans précédent a été conduit**, à travers **sept groupes de travail**, **sous l'égide de 11 ministres,** rassemblant des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, des partenaires sociaux et des personnes en situation de pauvreté.

Cet effort de concertation et de transparence se poursuivra dans l'évaluation de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

3. Le plan quinquennal, pour agir sur tous les leviers de solidarité

Le plan gouvernemental contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale sera finalisé avant son adoption par le comité interministériel qui se réunira le 22 janvier 2013. Il sera décliné en feuilles de route ministérielles, qui s'appuieront sur les lignes directrices et les mesures structurantes annoncées par le Premier ministre. L'ensemble des mesures représentent à l'horizon 2017 « un effort supplémentaire de 2 milliards, 2,5 milliards d'euros ».

3.1. Actifs : le RSA socle rattrapera son niveau d'origine, la RSA activité à réformer pour améliorer le taux de recours

Aujourd'hui équivalent à 43% du SMIC, le RSA socle a vocation à retrouver son niveau relatif d'origine (50% du SMIC).

Il n'est pas normal que la société française soit moins solidaire aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1989, et encore en 2002. Une première revalorisation interviendra dès septembre 2013. Le RSA socle sera augmenté de 10% sur le quinquennat en plus de l'indexation sur l'inflation.

Pour sa part, **le RSA activité** n'a pas atteint ses objectifs : il souffre aujourd'hui d'**un taux de non-recours record (68%, soit 800 000 personnes)**, Il sera réformé en articulation avec la Prime pour l'Emploi, qui poursuit le même objectif.

3.2. Jeunes : une « garantie jeunes » instituée

Elle concernera les 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité :

- **Cette mesure n'est pas un droit ouvert au RSA pour les jeunes** ;
- **Il s'agit d'un contrat annuel**, appuyé sur un dispositif existant - le CIVIS - et passé avec le service public de l'emploi, comportant des engagements réciproques :
    - **Côté service public de l'emploi :** un accompagnement intensif, des propositions adaptées de formation ou d'emploi, et une allocation d'un montant équivalent au RSA, pendant les périodes où le jeune est inoccupé ;
    - **Côté jeune** : assiduité, acceptation des offres de formation ou d'emploi.

Cette garantie jeune peut s'avérer un excellent tremplin pour les emplois d'avenir et les contrats de génération. Le CIVIS classique continue à exister pour les publics jeunes en moindre précarité.

La « garantie jeunes » sera lancée en septembre 2013, laissant un semestre pour définir avec précision les contours de la mesure, et notamment les critères d'accès.

Elle démarrera dans 10 territoires pilotes, avant généralisation. L'objectif est de toucher 100 000 jeunes en rythme de croisière.

3.3. Famille : le montant de l'allocation de soutien familial (ASF) augmenté, le complément familial (CF) majoré

Ces mesures viennent répondre à une réalité : la pauvreté touche durement les familles monoparentales (taux de pauvreté de 32,2%) et les familles nombreuses, y compris celles où l'un des parents travaille.

Plus globalement, le président du Haut conseil de la famille va être missionné pour conduire un travail de révision de l'architecture des prestations familiales, visant notamment à réorienter les prestations vers les familles les plus modestes.

3.4. Santé : 500 000 personnes supplémentaires concernées par la CMU-C

Il sera pour cela procédé à une hausse du barème de ressources de la CMU-C. Le panier de soin de la CMU- C sera également révisé, notamment en matière de soins dentaires et ophtalmiques.

Plus souvent malades, les personnes modestes renoncent plus souvent à des soins que les autres, essentiellement pour des raisons financières, mais aussi faute d'une offre de soin de proximité. **La lutte contre les inégalités de santé est une priorité de l'action du gouvernement**.

A noter qu'un plan de lutte contre les déserts médicaux est également en cours d'élaboration.

3.5. Logement : un investissement pour l'hébergement et l'accès au logement

Notre gouvernement a hérité d'une situation de crise sans précédent, tant en termes de saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence que de difficulté d'accès à un logement décent. Rien qu'en Ile-de-France, le nombre de ménages déclarés prioritaires au DALO et en attente d'un logement dépasse les 25 000. Le Premier ministre a pris des engagements forts sur les deux aspects de la crise :

- **Un volet urgence : 8000 places supplémentaires** seront créées pour sortir de la gestion « au thermomètre » de l'hébergement d'urgence (hébergement classique et accueil des demandeurs d'asile).
- **Un volet « accès au logement », avec un effort budgétaire équivalent,** comprendra des mesures concernant l'accompagnement, les résidences sociales, l'intermédiation locative, la prévention des expulsions. Ces mesures s'ajoutent aux engagements déjà pris en matière de construction de logement social (150 000 logements sociaux par an).

3.6. Alimentation, surendettement, interministérialité, … : des mesures complémentaires

D'autres mesures seront mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes :

- Un renforcement de **l'accès aux crèches et aux cantines scolaires** pour les enfants de famille en situation de pauvreté ;
- La création d'un **registre national des crédits aux particuliers** (« fichier positif ») pour participer à la lutte contre le surendettement ;
- **Un plafonnement des frais bancaires** pour les plus fragiles ;
- La réactivation du **Comité Interministériel du Lutte contre l'Exclusion** (CILE), pour renforcer la dimension interministérielle des politiques de solidarité ;